

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULE DU POSTE

Référent financier des établissements et services médico-sociaux
Personnes Agées et Handicapées

Famille professionnelle : Santé

Emploi-type : Emploi type principal : Gestionnaire administratif et budgétaire des ressources du système de santé (SAN-90-A)

Emploi –type secondaire: Gestionnaire instructeur administratif (AFG 55A)

Niveau d'emploi : Catégorie B / niveau 4 à 5a CCN

Cotation RIFSEEP : Groupe 2

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon : Siège Clermont-Ferrand : Délégation départementale :

Délégation départementale du CANTAL - Aurillac

Pôle : Médico-Social

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

Enjeux/Missions du service d'affectation

Missions de la structure :

L'ARS a trois grandes missions :

Réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social :

- pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire,
- pour assurer des soins et des prises en charges médico-sociales sûres et de qualité,
- pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses,
- en contribuant avec l'Assurance maladie à la gestion du risque assurantiel.

Gérer les urgences sanitaires :

- contribuer à la gestion des crises sanitaires, sous la responsabilité des Préfets de départements,
- organiser la veille et la sécurité sanitaire ainsi que l'observation de la santé.

Développer la prévention :

- assurer le développement des actions de prévention et de promotion de la santé, ainsi que participer à la prise en charge de la santé au travail,
- prévenir les risques pour la santé liés à l'environnement

Missions de la direction et du service :

La délégation territoriale du Cantal constitue l'échelon départemental de l'action de l'ARS.

En lien avec les directions métiers et la MIEC, elle exerce les missions suivantes :

- les missions exercées sous l'autorité du préfet : prévention des risques sanitaires liés à l'environnement, mise en œuvre des dispositions sur les soins psychiatriques sans consentement, application du règlement sanitaire départemental, procédures d'alertes sanitaires et participation au centre opérationnel départemental (COD).
- le suivi de la réglementation générale : mise en œuvre des actes de gestion et d'application

des différentes réglementations issues du code de la santé publique, organisation et suivi des examens et stages, enregistrement des professionnels de santé et veille statutaire relative aux personnels de la fonction publique hospitalière et médico-sociale.

– l'animation territoriale : elle est garante de la territorialisation des politiques et des thèmes définis par le projet régional de santé et assume l'animation au sein des territoires des thématiques relevant du champ de compétence de l'Agence. Notamment, elle propose et négocie les contrats locaux de santé et met en œuvre à l'échelon territorial adapté les différents programmes et actions du PRS.

– la régulation territoriale : elle assure la régulation territoriale pour les secteurs hospitalier et médico-social et apporte notamment sa contribution à l'allocation de ressources et analyse de la situation des ESMS, selon la répartition des tâches fixées avec les directions métiers, à la contractualisation avec les établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi qu'à l'analyse des activités.

Elle participe également aux missions d'inspection, d'évaluation et de contrôle selon le programme annuel prévu par la MIEC et contribue, pour ce qui la concerne, à l'élaboration des politiques régionales.

La délégation territoriale du Cantal comprend :

- une cellule fonctions supports,
- un Pôle de la prévention et de la gestion des risques sanitaires,
- une Pôle de l'offre de soins et de coordination de l'animation territoriale,
- une Pôle de l'offre médico-sociale.

Le Pôle de l'offre médico-sociale est chargé de mettre en œuvre au niveau territorial les politiques et orientations régionales relatives à l'allocation de ressources, l'efficacité, l'évaluation des actions, la contractualisation, la recomposition de l'offre ainsi que la qualité et la bientraitance dans les établissements et services médico-sociaux, en lien avec le conseil Départemental (CD).

Il assure également les relations avec les usagers des établissements médico-sociaux.

Effectif du pôle : 8

DESCRIPTION DU POSTE

L'agent sera chargé de la mise en œuvre globale de l'EPRD sur le champ "personnes âgées et personnes handicapées" et de son déploiement progressif en concordance avec la généralisation des CPOM "personnes âgées et personnes handicapées" :

- sous la hiérarchie administrative de la Déléguée Départementale du Cantal,
- sous la hiérarchie fonctionnelle de la responsable du Pôle Médico-social.

Quatre activités principales :

➔ Participer à l'animation et au pilotage départemental du processus global financier et comptable des structures soumis à l'EPRD en lien avec l'équipe médico-sociale de la DD15 :

- Mise à jour (ou suivi de mise à jour) des tableaux de suivi internes nécessaires,
- Revue annuelle (bilans, perspectives) du processus EPRD (annexes activité, EPRD, ERRD).
- Conseil et appui auprès de la délégation départementale de son ressort en lien avec le référent financier interdépartemental PA/PH.
- Alerter sur l'avancement du processus EPRD (échéance des 30 jours, rejets)
- Travail régulier avec le CD et les ESMS avec comme objectif une pratique EPRD commune et partagée.

➔ Assurer le suivi financier des établissements et services PA/PH sur le département en collaboration avec les autres membres du service :

- Au préalable, participer à la stratégie de définition des "ESMS en difficulté" (travaux en cours au niveau national) dans l'optique d'un ciblage départemental.
- Assurer le suivi financier des établissements non ciblés et non suivis par le niveau régional (annexes activité, EPRD et ses annexes, ERRD, PGFP)
- Alerter lors de la détection de toute situation de difficultés financières d'un

établissement.

→ Contribuer au diagnostic financier des organismes gestionnaires inscrits dans la programmation CPOM : vérification du niveau 1 d'analyse financière à l'aide de la grille d'analyse régionale et la compléter si nécessaire en lien avec les autres membres du service.

→ Apporter un appui financier au développement et à la recomposition de l'offre médico-sociale: apporter une expertise financière aux travaux relatifs au développement et à la recomposition de l'offre médico-sociale, parfois en transversal avec le Pôle sanitaire, à travers notamment les documents de planification médico-sociale (PRS, SROMS, PRIAC, programme dédié au parcours de la PA et / ou PH, des plans nationaux à déclinaison territoriale, PTS, CLS,...).

Ces attributions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités du service.

Spécificités du poste / Contraintes :

Visites et réunions dans les ESMS, plus rarement déplacements sur d'autres sites de l'ARS dont le siège.

Partenaires institutionnels :

- INTERNES : Directions Métiers de l'ARS, notamment la Direction de l'Autonomie, les missions d'appui notamment le référent financier interdépartemental.
- EXTERNES : CD, ESMS, DDFIP.

COMPETENCES REQUISES

Connaissances

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
Connaissance de la comptabilité		X		
Connaissance des techniques de l'analyse financière		X		
Connaissance de la procédure budgétaire médico-sociale		X		
Connaissance de l'environnement institutionnel de l'agence		X		

Savoir-faire

	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
E : expert (niveau 4) / M : maîtrise (niveau 3) / A : application (niveau 2) / N : notions (niveau1)				
Capacité d'analyse et de synthèse		X		
Capacité à structurer une base de données sur tableur et à traiter les informations financières		X		
Maîtrise des applications bureautiques		X		
Maîtrise de la prise de notes en réunion et capacités rédactionnelles		X		
Capacité à se conformer à des opérations méthodiques et à des consignes		X		

Savoir-être

- Travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et de réactivité
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de discrétion professionnelle

POSITIONNEMENT DANS L'INSTITUTION

Lien hiérarchique : missions exercées sous l'autorité du Responsable du pôle offre médico-sociale